

Site Ray-Mont Logistiques (RML) – Secteur Assomption Sud :
Les demandes de dérogations aux règlements municipaux doivent être refusées.

En 2024, il ne devrait plus être possible d'implanter un projet de développement, quel qu'il soit, sans obtenir l'assentiment des populations locales. Or, c'est précisément ce qui se déroule sous nos yeux dans le cadre du projet d'optimisation de Ray-Mont Logistiques dans le secteur Assomption Sud. Ce projet est fortement critiqué par une grande partie de la population du quartier Hochelaga-Maisonneuve, un quartier particulièrement défavorisé au niveau de ses conditions de vie.

Le projet RML va tellement à l'encontre de l'opinion des populations riveraines que ses dirigeants usent de menaces juridiques pour forcer son implantation et décider de l'aménagement du territoire. De fait, si la nouvelle version du projet, qui nécessite tout un ensemble de dérogations à la réglementation de la Ville de Montréal, ne se réalise pas, RML menace de réactiver sa poursuite de 373 millions de dollars.

Tant les pratiques de cet entrepreneur, que les aménagements notamment routiers demandés et qui seront financés par des fonds publics, présentent d'importants risques pour la santé des populations et l'environnement du quartier, des risques vis-à-vis desquels RML ne s'est pas montré concerné à ce jour. On en veut pour preuve les réponses évasives de l'entreprise aux questions posées par les personnes présentes à la soirée d'information du 16 octobre dernier sur la nouvelle version du projet.

Voici une liste partielle des questions auxquelles RML n'a pas fourni de réponses adéquates :

1. Quels seront les impacts sur le voisinage lorsque le site de RML sera en pleine opération ?
2. Combien y-aura-t-il de camions et de trains qui vont transiter par le site de RML ?
3. Quelles sont les mesures de mitigation proposées par l'entreprise ? RML peut-il assurer que ces mesures seront adéquates et suffisantes ?
4. Quelle seront les heures réelles d'opération de l'entreprise et qu'elle est l'assurance qu'il n'y aura pas de prolongation des heures d'opération de soir et de nuit ?

S'y ajoute une série de questions qui demeurent à ce jour sans réponse tant de la part de la Ville de Montréal, que du gouvernement du Québec :

1. Quel est le contenu véritable de l'entente survenue entre la Ville de Montréal et RML en septembre dernier, une entente qui nécessite l'approbation par le conseil municipal, en vertu de l'article 89 de sa charte, d'une série de dérogations réglementaires ?
2. Quels sont les coûts associés à cette entente qui seront financés par les Montréalais et Montréalaises (acquisition et décontamination d'un terrain appartenant au CN, bassin de rétention des eaux de pluie, déviation des voies ferrées, réaménagements d'accès routiers) ?

3. Comment les autorités municipales et provinciales vont-elles s'assurer que l'entreprise opère dans le respect de la santé des populations et de l'environnement ?

Enfin, comment est-ce possible aujourd'hui, dans le contexte des changements climatiques et à la lumière de ses graves effets sur les populations urbaines, d'accepter l'ajout d'un îlot de chaleur de 2 000 0000 pieds carrés dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, particulièrement vulnérable et mal doté en espaces verts ?

Toutes ces questions témoignent du profond malaise ressenti vis-à-vis de la situation dans laquelle se trouve la population du quartier à qui il est demandé d'accorder un chèque en blanc à une entreprise qui n'a pas voulu répondre aux questions légitimes qui lui ont été posées et qui demeure vague à souhait sur ses modalités effectives d'opération.

Il est impératif que les autorités montréalaises exigent des garanties solides afin que RML s'engage à adopter les mesures et les moyens nécessaires pour mitiger ses nuisances et assurer que la santé et la qualité de vie des habitant.e.s du quartier ne seront pas affectées par ses activités.

Si l'entreprise RML n'est pas en mesure de fournir ces garanties minimales, elle ne devrait pas pouvoir opérer sur le site en voie de développement dans le secteur Assomption-Sud où la cohabitation avec la population est déjà fortement compromise.

Michèle Dagenais
Montréalaise et professeure d'histoire
Université de Montréal
Montréal, 4 novembre 2024